

de sa nativité dans l'intelligence créatrice. Primauté de perfections naturelles, de grâces, de gloire, par laquelle, si le Christ est le type achevé et divin de la nature régénérée, elle en est le plus parfait exemplaire humain. Primauté de rôle, de dignité, qui la place à part parmi les élus, en la constituant principe de toutes les prédestinations ; coopératrice à l'œuvre de la rédemption, elle les mérite, les choses imparfaites étant ordonnées aux plus parfaites, elle en devient la cause finale créée. Primauté, et surtout, primauté d'union avec le prédestiné par excellence : Jésus-Christ. Dieu, voulant sauver le monde devait, tout d'abord, songer au Rédempteur ; mais parcequ'il fallait au Sauveur une nature humaine, il dut penser à sa mère. Les deux élections enlacées par leurs relations de nature, par l'identité d'une même fin devaient être dans l'unité d'un même décret. Aussi il ne faut pas s'étonner si l'Eglise chante de Marie ce que l'Esprit-Saint révèle de la Sagesse incarnée : " j'ai été créée avant tous les âges... Les arbres n'existaient pas encore, et les montagnes n'étaient pas assises sur leur forte base, et j'étais déjà conçue ; ayant les collines j'étais engendrée. " Tant les deux prédestinations du Fils et de la Mère s'appellent, se supposent, se conditionnent nécessairement. C'est cette triple primauté qui assure à l'élection de la Vierge une supériorité unique, *sola electa*. Non pas que seule, elle fut l'objet d'un choix divin, tous ceux qui devaient un jour, par la foi et les œuvres, vivre du Christ, furent de toute éternité prédestinés, dans la lutte de la vie et la gloire du triomphe, à former son corps mystique. Et nous participons aussi à la beauté et à la grandeur de la naissance de Marie au sein de la divinité. Mais la Vierge est seule élue, parcequ'elle l'est éminemment à un degré sans égal. Les qualités transcendantés de l'homme de génie lui font une solitude au milieu de la multitude médiocre de ses semblables, l'élection exceptionnelle de Marie la place hors de pair au milieu des autres élus, *sola electa*.

Cette priorité de perfection comprend-t-elle aussi la priorité dans le temps ? Question obscure, livrée aux disputes subtiles des théologiens. Admettons, si l'on veut, la priorité de la permission du péché dans la conception du plan de miséricorde : toutes choses tournant en définitive à la gloire de la Vierge.

Belle prérogative que cette primauté ! Par elle on peut